COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 février 2019

Présents : Mmes BALTASSAT Francine, BLACHE Françoise, BOUIX Monique, CHABAL Sylvia, FISCHER Sabine, FOURET Magali,

Ms BADUFLE Serge, BLANC Luc, CROS Christian, FAYARD Raymond, LADREYT André, M. MAZOT Hervé, PRAMAYON Jean Pascal,

Absents représentés: M. TEYSSEIRE— ALLIRAND Lucas donnant pouvoir à M. FAYARD Raymond, M. BRESSO Dominique donnant pouvoir à M. BADUFLE Serge, Mme RIBEYRE Nadia donnant pouvoir à M. BLANC Luc, Mme FARGEON Clémence donnant pouvoir à Mme BLACHE Françoise, M. MICHEL Didier donnant pouvoir à M. CROS Christian, Mme TESTARD Annie donnant pouvoir à M. LADREYT André, M. LUQUET Roland donnant pouvoir à Mme FOURET Magali.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme CHABAL Sylvia est nommée secrétaire de séance pour suppléer M. FAYARD Raymond.

La séance débute à 20h35.

Monsieur Raymond FAYARD procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal de BELSENTES.

Compte rendu du conseil du 4 janvier 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la validation du compte rendu du conseil du 4 janvier 2019 et demande s'il y a lieu d'apporter des précisions ou modifications. Le compte rendu est validé en l'état.

Compte administratifs et de gestion – Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note de synthèse des comptes administratifs 2018 :

Pour la Commune des Nonières :

- la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 379 579,50 €
- la section d'investissement qui elle fait ressortir un déficit de 46 458,10 €
- la consolidation des deux sections faisant ressortir un excédent de 333 121,40 € qui sera pour partie affecté aux besoins de financement à hauteur de 310 919,16 € pour laisser en excédent à reporter sur le budget 2019 de 22 202,34 €

Pour la Commune de St Julien Labrousse :

- la section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 182 967,25 €
- la section d'investissement qui elle fait ressortir un déficit de 17 000,53 €
- la consolidation des deux sections faisant ressortir un excédent de 165 966,72 € qui sera pour partie affecté aux besoins de financement à hauteur de 106 907,82 € pour laisser en excédent à reporter sur le budget 2019 de 59 058,90 €

Pour les budgets annexes :

- Budget annexe Eco Hameau : pas d'écriture en 2018, le résultat cumulé de 1 697,34 € en excédent d'investissement sera reporté en 2019
- Budget annexe énergie : l'excédent de fonctionnement de 2 629,01 sera reporté en 2019.
- Budget annexe Lotissement : pas d'écriture en 2018, le résultat cumulé de 8 652,55 € en déficit d'investissement sera reporté en 2019

Monsieur le Maire se retire afin que le conseil municipal délibère.

Les Comptes administratifs et de gestions ainsi que l'affectation des résultats 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de proposer 6 titulaires et 6 suppléants par commune historique. Une nouvelle liste reprenant les délégués encore en exercice, complétée par quelques nouveaux est proposée à la validation du conseil. Après lecture des noms, le conseil valide cette liste à l'unanimité.

Mise à jour de la délibération des indemnités des élus

Lors de la précédente délibération du 4 janvier 2019, l'indemnité des élus avait été fixée en fonction du pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique (cet indice s'élevait à 1022, hors il a depuis été mis à jour). Afin de simplifier les délibérations futures, Monsieur le Maire propose de supprimer la valorisation de cet indice et faire référence dans la délibération uniquement au pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique.

L'assemblée adopte cette simplification et adopte à l'unanimité cette mention.

Adhésion compétence maitrise énergie

Monsieur le Maire, dans un souci d'harmonisation, propose l'adhésion de la commune de Belsentes à la compétence maitrise de l'énergie du SDE. La commune des Nonières étant déjà adhérente, Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion permet pour les travaux d'économie d'énergie d'obtenir des aides au titre des certificats économies d'énergie. Il rappelle également qu'au vu du coût de la cotisation (0,40€/habitants/an) la cotisation peut être très rapidement amortie, dès cette année 3 dossiers sont en instance de dépôt.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à la compétence maitrise de l'énergie auprès du SDE pour 2019.

Classement et déclassement de voies communales

Trois demandes en cours :

- Pouchoi : déclassement avec rétrocession d'un chemin
- Hameau de Fialy : déclassement d'un chemin non numéroté et non circulant
- Créas : déclassement et reclassement de la VC N°5 avec rétrocession

A noter, que pour ces trois demandes, l'ensemble des frais qui seront générés pour le déclassement et la rétrocession de ces voies communales seront à la charge des demandeurs. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement d'une enquête publique commune pour les chemins de Pouchoi et de Créas.

Demandes de Subventions:

- * TRAVAUX URGENTS DE VOIRIE:
 - Murs du Serre d'Hiver: Eboulement + chaussée endommagée

Les travaux ont été estimés à 9 961 € HT, Monsieur le Maire propose le dépôt d'une demande de subvention à cet effet. Il rappelle également son souhait d'essayer d'obtenir toutes recettes envisageables avant de soumettre une dépense. Même si cette demande de subvention, qui théoriquement n'a qu'un délai relativement court (environ 15 jours), il préfère mettre tout en œuvre pour obtenir des subventions éventuelles sachant que les travaux seront de toute façon fait dans les plus brefs délais.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- * RENCONTRES ENCHANTEES:
 - Une subvention de 100 € est accordée pour les rencontres enchantées mises en place déjà depuis plusieurs années. Il s'agit de rencontres musicales encadrés dans le cadre scolaire entre les élèves de 5°, 6°, CM 2 et CM 1 des Ecoles des Nonières, de Mariac, du Cheylard, de St Michel d'Aurance, d'Arcens et de St Martin de Valamas...

ETUDE AMENAGEMENT DU VILLAGE ET DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ST JULIEN LABROUSSE)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la réalisation de l'aménagement du village de Saint Julien Labrousse sur la route départementale 241.

Cet aménagement aurait pour but essentiel de sécuriser la circulation piétonne et automobile, de rationaliser les stationnements et d'améliorer l'esthétique de cette traversée de village.

Cet aménagement pourrait se réaliser conjointement avec la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation de l'assainissement collectif.

Le montant de l'étude à la charge de la commune pour l'aménagement est estimé à 13 350 euros HT comprenant les frais de maitrise d'œuvre et les frais de géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité,

- De valider le projet d'étude de l'aménagement du village de Saint Julien Labrousse,
- De solliciter la Communauté de Communes Val'Eyrieux pour l'inscription du programme d'assainissement collectif du village,
- De demander à la Communauté de Communes Val'Eyrieux l'attribution d'un fonds de concours sur l'étude de l'aménagement,

CONVENTIONS: Poteaux Incendies et Extincteurs

Poteaux incendie : vérification obligatoire tous les 2 ans, coût proposé par la SAUR 39 €/poteaux; Le conseil valide cette proposition et autorise le maire à signer la convention

Vérification extincteurs, le conseil désigne l'opérateur SICLI pour assurer la maintenance sur les Extincteurs.

DEMANDE EXTENSION DE LA LIGNE DE TRANSPORT SCOLAIRE (ST JULIEN LABROUSSE)

Après de nombreuses demandes restées infructueuses à ce jour, le conseil décide à l'unanimité de renouveler sa demande d'extension de la ligne de transport scolaire sur St Julien Labrousse en faisant valoir le motif de l'école obligatoire dès l'âge de 3 ans qui de ce fait accroitra le nombre d'usagers éventuels.

SUITES DE LA REUNION AVEC LES ASSOCIATIONS

Après la rencontre du 25 janvier 2019 de Monsieur le Maire et des élus avec l'ensemble des représentants des associations de la commune de Belsentes, il en ressortait un souhait de gratuité pour l'utilisation des salles.

Monsieur le Maire propose cette gratuité pour l'ensemble des salles de la Commune de Belsentes (la gratuité étant déjà instaurée aux Nonières).

Il met en avant que la recette obtenue par les locations aux associations entre 600 et 700 € par an est sensiblement équivalente aux subventions qui leurs sont versées. Il rappelle également que vu les disparités d'attribution des subventions par les communes, un rééquilibrage doit être opéré entre les subventions versées aux associations locales au détriment des associations extérieures. Une étude budgétaire sera proposée ultérieurement à la validation du conseil.

Il rappelle également qu'un tissu associatif et le noyau de vie de chaque village, il constitue un lien indéfectible entre génération et habitants.

Après débat et échanges, le Conseil Municipal par 13 voix « pour » et 7 voix « contre », décide :

- De mettre gratuitement à disposition des associations communales les salles communales dans le cadre de leurs animations. Le programme des animations sera soumis à validation du conseil municipal au cours du 1^{er} trimestre de l'année en cours.
- De poursuivre les tarifs de location pour les autres usages comme ils étaient définis par le passé.
- De reprendre par arrêté les tarifications et de réécrire le règlement intérieur des salles.

TELE-TRANSMISSION DES ACTES ADMNISTRATIFS

Le conseil approuve à l'unanimité la télé-transmission des actes administratifs.

.

Réunions à venir :

- le 12/03/2019 préparation du budget, réunion commission à 18h30
- le 22/03/2019 à 20h30 vote du budget 2019

La séance est levée à 22h45.